

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 25 avril 2018 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : M. COZIC, Mme GOUPIL, M. CHALUMEAU, Mme DIEBOLT, M. MONCHATRE, Mme POIRRÉE, M. DODIN, Mme DUBOIS, Mme LUSSON, M. CHARRETIER, Mme BEAUMONT, M. MARSAL, Mme BONIN, M. REBOUILLEAU, Mme JUBAULT, M. MACÉ, Mme GUÉRINEAU, M. ABRAHAM, Mme DAGUET, Mme HOUYEL, M. NARDEUX, Mme ROUSSEAU, M. DESOMBRE, Mme LÉON, M. HÉRON, Mme GENDRAULT

Absents et représentés :

M. BRUNEAUD	par	Mme DIEBOLT
M. HUMBERTLCAUDE	par	M. MONCHATRE
M. PAVY	par	M. COZIC

Votes par procuration :

Mme DIEBOLT	pour	M. BRUNEAUD
M. MONCHATRE	pour	M. MONCHATRE
M. COZIC	pour	M. PAVY

Mme POIRRÉE est élu Secrétaire de Séance.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions, à savoir :

N° décision	Date de signature	Objet
10	03/04/2018	Adhésion 2018 au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) Contribution de 3 000 € pour l'étude d'une réflexion sur la réorganisation de l'espace Eolienne

1 Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE), qui accompagne la ville dans le cadre d'une réflexion sur la réorganisation des bureaux au sein de l'espace culturel l'Eolienne.

Le montant de la cotisation est fixé pour 2018 à 0,08 € par habitant soit 432,64 €

Monsieur le Maire indique que le concours du CAUE va constituer un soutien précieux pour un coût tout à fait raisonnable.

2

Rénovation énergétique école François Dolto – point numérique – dépôts de dossiers de demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local année 2018

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2018, au vu des critères d'attribution, le projet susceptible d'être éligible est la rénovation énergétique de l'école maternelle Françoise Dolto.

La DSIL finance des projets structurants liés notamment à la transition et à la rénovation énergétique.

Dans ce cadre, la commune décide de solliciter le concours de l'Etat pour le financement du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle Françoise Dolto.

Monsieur le Maire rappelle que le chantier de rénovation de l'école François Dolto est réalisé par le chantier d'insertion, ce qui est une vraie chance pour la commune, au regard de la qualité des travaux réalisés.

3

Tarifification de location des salles 2018 de l'Espace Culturel l'Éolienne

L'Espace Culturel l'Éolienne abrite différentes salles disponibles à la location. Les espaces intérieurs permettent plusieurs configurations selon les utilisations et l'effectif de public. La grille tarifaire, annexée à la présente délibération, prévoit les différentes possibilités et les modalités financières de location.

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de l'Éolienne du 6 novembre 2017, les tarifs de location n'augmenteront pas en 2018.

Il est cependant proposé de créer de nouveaux tarifs pour des prestations complémentaires facturables lors de locations aux associations ou entreprises, telles que des répétitions supplémentaires ou des aménagements techniques spécifiques. Par ailleurs, il est proposé de créer une possibilité de louer la surface d'exposition de l'Avenue à la semaine. Enfin, les dispositions particulières liées aux locations de salle et de prestations sont précisées quand elles concernent des dimanches.

Martine GOUPIL indique que les salles sont très demandées, notamment par les entreprises pour y organiser des séminaires.

4

Plan d'eau de la Gèmerie - Besoins saisonniers - Création d'emplois de non-titulaires et rémunération

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public en date du 13 avril 2012 acte la mise à disposition par Le Mans Métropole à la ville d'Arnage du plan d'eau de la Gèmerie, de ses abords et de ses équipements pour une durée de 15 ans. Dans ce cadre, la ville est responsable de la baignade.

Ainsi, afin d'assurer pendant la période estivale la surveillance du plan d'eau de la Gèmerie, le conseil municipal procède à l'ouverture de 3 postes saisonniers de surveillants de baignades, titulaires du B.N.S.S.A. (Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique).

La baignade sera mise en place les 23 et 24 juin 2018 de 14h à 19h et du 30 juin au 2 septembre 2018 de 14h à 19h15 tous les jours sauf le dimanche, pour lequel la surveillance sera exercée de 14h à 19h30.

Monsieur le Maire indique que la baignade est surveillée 7 jours sur 7, par 2 ou 3 BNSSA.

Comme déjà annoncé, Monsieur le Maire rappelle que l'ambition principale de la Municipalité pour 2018 est de faire basculer Arnage dans l'ère numérique.

Dans ce cadre, différents projets seront mis en œuvre tout au long de l'année pour faire d'Arnage une ville connectée.

Le plan numérique des écoles, bâti en concertation avec les représentants des parents d'élèves et de l'éducation nationale, a permis d'équiper les écoles maternelles et élémentaires en classes mobiles en 2016, puis en tableaux blancs interactifs au premier trimestre 2018. Engagement de premier plan, cet investissement a été réalisé pour contribuer à l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les plus jeunes.

Le déploiement de la fibre, qui fera l'objet d'un plan pluriannuel, est prévu à partir de la fin de l'année 2018, et permettra, à terme, à tous les Arnageois, d'accéder à une connexion de qualité avec un débit vingt fois supérieur à l'existant.

Le nouveau site internet de la ville vise à rendre l'information numérique plus accessible, plus lisible et son traitement plus homogène. Avec la mise en place d'un premier niveau d'E-administration, il vise également à faciliter la vie quotidienne des Arnageois dans leurs démarches administratives.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un portail familles.

Depuis son espace personnel, chaque famille pourra accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Mise à jour des informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, coordonnées bancaires)
- Service de préinscription pour le mutli-accueil, l'accueil de loisirs et les tickets sport culture
- Service de réservation pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les Zanim's
- Paiement des factures en ligne

Pour les familles qui le souhaitent, l'ensemble de ces démarches administratives pourront toujours être effectuées en mairie ou dans les services concernés,

De plus, la Municipalité accompagnera l'appropriation des services en ligne, notamment pour ceux qui se sentent éloignés du numérique, via le point numérique situé à l'entrée de la mairie, et animé par deux agents recrutés en service civique.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'accueil physique sera toujours réalisé en mairie, et cela, pour éviter l'isolement numérique.

Eve DIEBOLT indique que la mise en place des services numériques va améliorer encore la prise en charge en Mairie, avec un accueil qui devrait être moins chargé et donc plus qualitatif.

Cécile ROUSSEAU salue cette initiative qui va faciliter la vie quotidienne des familles.

La Commission Enfance, réunie le 3 avril 2018, propose de maintenir, pour les élèves, les tarifs de restauration, au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Depuis la rentrée 2017, les tarifs sont calculés en fonction de l'ensemble des ressources du foyer (revenus et prestations perçues), telles qu'elles sont définies dans le quotient familial unique établi par les Caisses d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'effort des usagers varie de 20 % à 60 % et donc qu'il reste toujours un reste à charge pour la collectivité.

7**Restauration scolaire – Participation des adultes au 1er septembre 2018**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de l'année 2017-2018, à savoir :

- pour le personnel des établissements scolaires et personnes extérieures : 5,50 €
- pour le personnel municipal et établissements (EEA, MDH, CCAS, PERA): 4 €
- pour les stagiaires et services civiques : 2 €

8**Accueil périscolaire – Participation demandée aux familles pour 2018-2019**

La ville d'Arnage a mis en place depuis 1991/1992 à l'école Gérard Philipe et septembre 2011 à l'école Auguste Renoir, le service périscolaire le matin et le soir.

Ce service fait l'objet d'une facturation en fonction des quotients familiaux.

La Commission, réunie le 3 avril 2018, propose de maintenir la participation au ¼ d'heure, pour l'année scolaire 2018-2019, à compter du 1er septembre 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité et approuve les tarifs ainsi que le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire 2018/2019.

Le règlement administratif est consultable à l'accueil de la mairie d'Arnage.

9**Modification du tableau des emplois permanents**

Le tableau des emplois permanent évolue selon l'évolution du service public rendu à la population et de l'organisation des services. Ainsi, compte-tenu de ses nouvelles missions d'encadrement, le poste de policier municipal est ouvert au grade de Brigadier-chef principal.

Par ailleurs, suite à l'ouverture d'un dispositif de recueil des demandes de carte d'identité et passeport et des évolutions des missions de la division population/animation est créé un poste à temps plein d'agent polyvalent ouvert aux grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de 1ère classe.

Enfin compte-tenu de l'évolution des dispositifs d'emplois aidés, les accueils de CUI-CAE sont transformés en accueil de contrats parcours emploi compétences (PEC).

Afin d'assurer le service des cartes d'identité et des passeports en Mairie, Monsieur le Maire indique qu'un poste Equivalent Temps Plein (ETP) est nécessaire. La délivrance d'un titre d'identité prend en effet 47 minutes.

Didier NARDEUX rappelle que conseil municipal s'est battu pour avoir le dispositif de recueil, notamment en interpellant la presse locale.

10**Subvention exceptionnelle à l'Association Mille Pattes**

Le Conseil Municipal a alloué à l'Association Mille Pattes une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour financer la manifestation "Arnage dans la Course" le 14 juin 2018. Cet évènement a pour objet de présenter au public des véhicules automobiles de collection, de compétition et d'exception sur la Place François Mitterrand.

Tous les délibérés ayant eu lieu, Monsieur le Maire clôt la séance.